

Nature en ville

La question de la transition écologique prend tout son sens à Arcueil : comment concilier milieu urbain et nature en ville ?

Végétalisation des cours d'écoles



Depuis 2018, dans une démarche **d'adaptation au changement climatique**, les cours de récréation des écoles maternelles et élémentaires de la ville sont progressivement végétalisées. Pour mener à bien ce projet, des **ateliers participatifs** sont organisés durant l'année scolaire avec les parents, les élèves, l'équipe enseignante, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne et les services de la ville pour imaginer la cour idéale.

La démarche vise à **créer des îlots de fraîcheur**, améliorer le bien-être des enfants ainsi que leur lien à la nature. Mais surtout à « débitumer » et à renforcer la nature autour des écoles. À ce jour, les cours des écoles Olympe de Gouges et Jean Macé ont été végétalisées, avec **un objectif d'une végétalisation par an**.

Les travaux d'Olympe de Gouges ont bénéficié d'une **subvention de 88 000 €** au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).



Ceux de Jean Macé ont bénéficié d'une **subvention de 104 976 €** de la Métropole du Grand Paris.

Arcueil comestible



Arcueil Comestible est une **charte co-construite en 2015** avec les habitant-e-s qui vise à :

- Sensibiliser les usager-e-s à la biodiversité et à la présence végétale en ville
- Favoriser la faune urbaine, notamment les insectes pollinisateurs
- Introduire une démarche de « production » locale et de consommation de comestibles issus de l'espace public

[Visionner le film Arcueil comestible](#)

La démarche Arcueil Comestible cherche à **rendre la nature plus visible en milieu urbain**, améliorer le cadre de vie et à favoriser un lien social dans une démarche de co-construction expérimentale et innovante. C'est aussi une réflexion sur le lien entre la nature et l'alimentation en milieu urbain dense. À travers cette démarche de nombreux projets concrets sont nés :

[Jardins partagés](#)

Véritables lieux de vies, les **14 jardins collectifs**, **10 jardins pédagogiques** et **3 jardins familiaux** (Saint Just, Duroc et Arcueil-Bagneux) permettent de jardiner dans une ambiance conviviale. Dans certains d'entre eux,

des composteurs sont mis à disposition des habitant-e-s.

[Permis de végétaliser](#)

Lancé en 2017, ce dispositif permet aux habitant-e-s de **végétaliser l'espace public** sous différentes formes : bac, jardinière, plantation en pied d'arbre... La Ville peut fournir un apport matériel, en fonction des situations, pour accompagner le projet proposé.

[Vergers partagés](#)

En mars 2022, la Ville a planté **trois vergers partagés** avec le soutien et le concours financier de la Métropole du Grand Paris et de la CDC Biodiversité. 20 poiriers, 30 pommiers, 23 pruniers, 2 figuiers et 5 cerisiers sont répartis au parc du Coteau, au stade Hardenberg et rue Louis Frébault.

[Charte de l'arbre](#)

Près de 5 000 arbres peuplent le domaine public de la Ville d'Arcueil. Afin de préserver et renforcer la place de l'arbre en ville, la Ville a initié en mai 2021 un **groupe de travail ouvert**, composé d'une vingtaine d'habitant-e-s et de membres du réseau Arcueil comestible, pour co-construire la Charte de l'arbre avec les services de la ville et des expert-e-s extérieur-e-s. Un état des lieux a notamment été réalisé de manière à identifier les futurs lieux de plantation et un questionnaire a été adressé à l'ensemble des habitant-e-s.

Cette Charte répond à **plusieurs objectifs** :

- **Informé et sensibiliser** toutes les composantes du territoire arcueillais pour que l'enjeu des arbres en ville devienne la cause de toutes et tous
- **Protéger et accompagner** le développement des arbres en constituant un socle de connaissances pratiques partagées
- **Enrichir et compléter** l'ensemble des documents déjà existants (Plan local d'urbanisme, Charte chantiers et constructeurs...) pour une meilleure prise en compte des problématiques et spécificités des arbres en milieu urbain

Une gestion écologique des espaces verts



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Arcueil est labellisée **trois fleurs aux concours Villes et Villages Fleuris**.



La Ville s'est également vue reconnaître son engagement pour la protection et la restauration de la biodiversité avec le **label « Territoire engagé pour la nature »** émis par l'Office français de la biodiversité.

En effet, depuis plusieurs années, les services techniques mettent en œuvre une gestion écologique et durable des espaces verts :

- **Des prairies en fauche tardive** (une fois par an) : cela permet aux plantes de croître, fleurir et fructifier. Ces fleurs attirent une quantité impressionnante d'insectes butineurs à la recherche de pollen et de nectar.
- **Un fleurissement durable** : les jardinières suspendues ont été supprimées (afin de réduire la consommation d'eau pour l'arrosage) au profit de plantations en pleine terre ou de bacs d'orangerie avec une végétation permanente (pommiers à fleurs, arbousiers, phormium avec des plantes vivaces en couvre-sol). Ce fleurissement privilégie les végétaux durables avec la réduction du nombre de plantes annuelles et bisannuelles. Des bulbes naturalisés (narcisses, tulipes, ail) sont plantés dans les pelouses. Grâce à cette méthode, les bulbes peuvent fleurir sans soin particulier pendant une dizaine d'années.
- **Des espèces végétales locales** : les espèces végétales locales sont privilégiées, notamment pour les plantations des haies bocagères et des micros forêts urbaines.

La biodiversité au cœur de la ville



La Bièvre

Depuis mars 2022, la Bièvre coule de nouveau sur un **tronçon de 600 mètres** entre Arcueil et Gentilly (le long de l'avenue François Vincent-Raspail et de la rue de la Division du Général Leclerc à Arcueil). Les arbres et la végétation qui bordent ce cours d'eau participent à la diversification de la faune et la protection de cet espace naturel.

Les abeilles domestiques

Plusieurs **ruches** ont été installées à Arcueil. Deux d'entre elles sont gérées par l'association des Butineurs du Val de Bièvre. L'association participe régulièrement à des actions d'information sur les abeilles et la biodiversité en général auprès des écoles ou au cours de manifestations. Par ailleurs, une quinzaine de

ruches sont présentes sur le territoire (chez des particuliers et sur les sites de deux entreprises).

Les hôtels à insectes

Ces structures sont installées à différents endroits de la ville comme vecteur de sensibilisation à la nature. Ils visent à faciliter la **survie des insectes** et à favoriser la **pollinisation des fleurs**, phénomène essentiel pour assurer la pérennité des espèces végétales.

Les nichoirs

Les nichoirs sont principalement **à destination des oiseaux les plus petits** tels que les mésanges (lutte contre la chenille processionnaire du pin) et les rouges-gorges à l'exception d'un nichoir à hibou dans l'espoir de retrouver cet oiseau qui a déserté le parc Paul Vaillant-Couturier depuis une douzaine d'années.

L'éco pâturage

Moutons et chèvres viennent en renfort des services techniques sur plusieurs sites notamment sur des talus très pentus dont un était envahi par une plante vivace : la renouée du Japon.

Document utile

[Charte de l'arbre 291,30 Ko, pdf](#)